



49897 - Est-ce permis de répéter la oumra ? Combien de temps doit se passer entre deux oumra ?

question

Vers la fin de Chaabane et le début du Ramadan, nous allons voyager pour accomplir la oumra. Ma question est la suivante : Peut-on faire plus d'une oumra (au cours d'un voyage) ? C'est-à-dire accomplir une oumra puis attendre un certain temps puis accomplir une autre suivie d'une autre plus tard..... Combien de temps doit séparer deux oumra ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'y a aucun inconvénient à répéter la oumra. Car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a incité (les musulmans) à la répéter les oumra sans fixer le temps qui doit les séparer.

Ibn Qudama dit dans al-Moughni : « Il n'y a aucun mal à répéter la oumra plusieurs fois dans l'année. Cette pratique est rapportée d'après Ali, Ibn Omar, Ibn Abbas, Anas, Aïcha, Ataa, Tawous, Ikrima et Chaafi. En fait, Aïcha effectua la oumra deux fois au cours d'un mois, sur l'ordre du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). En outre, celui-ci a dit : **Une oumra suivie d'une autre expie les péchés commis entre les deux** .

Dans Madjmou al-Fatawa (17/432) Cheikh Ibn Baz a été interrogé en ces termes : **Est-il permis de répéter les oumra en Ramadan dans le but de profiter de la récompense qui en résulte ?**

Il a répondu en disant : « Il n'y a aucun inconvénient en cela puisque le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **une umra expie les péchés commis après celle qui la précède. Et le pèlerinage agréé n'a pas d'autre récompense que le paradis.** (rapporté par al-Boukhari, 1773 et par Mouslim,1349)

Il n'y a aucun inconvénient à ce que vous fassiez 3 ou 4 Oumra. Car Aïcha effectua deux Oumra en



moins de 20 jours au cours du pèlerinage d'adieu ».

La Commission Permanente (11/337) a été interrogée en ces termes : **J'habite dans un village situé à 100 kilomètre de La Mecque. Chaque année, je vais à La Mecque pendant le Ramadan pour y effectuer la Oumra et accomplir la prière du vendredi et celle d'Asr avant de retourner à mon village. J'en ai discuté avec certains de mes frères et ils m'ont dit qu'il n'est pas permis d'effectuer une Oumra chaque semaine pendant le mois béni du Ramadan ?**

Elle a répondu en ces termes :

« Si la réalité est telle que vous l'avez décrite, ce que vous avez fait est permis puisqu'il n'existe aucun texte qui précise le temps qui doit séparer entre une Oumra et celle qui la suit :

Cependant certains ulémas ont soutenu qu'il faut laisser passer entre deux Oumra le temps nécessaire pour faire repousser les cheveux de la tête rasée au cours de la première Oumra. Ce temps peut durer une semaine ou 10 jours ».

Dans ach-Charh al-mumti (7/242), cheikh Ibn Outhyamine a dit : « L'imam Ahmad a dit : **l'on ne doit répéter la Oumra qu'une fois la chevelure complètement reconstituée** . Cela étant, la pratique populaire qui consiste à répéter excessivement les oumra en Ramadan au point d'en effectuer une le jour et une autre la nuit, est contraire à la tradition des ancêtres pieux.

Dans al-Moughni, Ibn Qudama dit : **On peut se contenter d'une oumra par mois, selon Ali** . Anas allait répéter son Oumra quand sa chevelure s'était complètement reconstituée ». Ceci est rapporté par Ach. Chafii dans son Mousnad.

Ikrima a dit : **On répète la oumra dès qu'on peut se servir d'un rasoir pour se raser**. Ata dit : **On peut effectuer la oumra deux fois par mois** . Ahmad dit : **Au terme d'une oumra, l'intéressé doit raser ou diminuer ses cheveux. Or dix jours après s'être rasé on peut avoir encore des cheveux à raser** .

Dans Madjmou al-Fatawa (26/45) cheikh al-islam a dit : « Ahmad a précisé qu'il n'est pas recommandé de multiplier excessivement les oumra ni à partir de La Mecque ni d'ailleurs. Il faut



laisser s'écouler un certain temps entre deux oumra, ne serait-ce que le temps nécessaire pour faire repousser les cheveux afin de pouvoir se raser. (citation modifiée).